



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**#TousConcernés**

**MINEUR(E)S VICTIMES  
DE RACISME,  
D'ANTISÉMITISME,  
DE HAINE LGBT+,  
DE SEXISME OU  
DE DISCRIMINATIONS  
DANS LE CHAMP DU SPORT**

Les contacts-clés sur lesquels  
vous pouvez vous appuyer

Édition au 10 juin 2021

6 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les mineur(e)s victimes de comportements à caractère raciste, sexiste, manifestant une haine LGBTQ+ ou de discriminations. Il existe également au niveau local un tissu associatif.

## CONTACTS GÉNÉRAUX

### SNATED - ENFANCE EN DANGER - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE : 119

#### Qui peut appeler ?

Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance d'une situation de mineur en danger ou en risque de l'être (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...). Pour connaître les différents modes d'interpellation du service pour évoquer une situation : <https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide>

#### Quand peut-on appeler ?

Le 119 est disponible 7J/7J et 24H/24H. Les appels de mineurs sont traités prioritairement.

Depuis le 3 mai 2021, si vous avez moins de 21 ans, il est également possible de joindre le SNATED par tchat (les permanences sont indiquées sur le site du 119) : <https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide>

#### Pourquoi appeler ce numéro ?

Ce numéro est gratuit quelle que soit la provenance de l'appel y compris d'un téléphone portable. L'appel n'apparaît pas sur la facture téléphonique et l'échange reste confidentiel.

Les écoutants du 119, professionnel de l'enfance (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...), sont à l'écoute des appelants et apportent soutien, conseils et orientation. En cas de situation préoccupante, le 119 peut transmettre les informations recueillies aux services départementaux de protection de l'enfance pour suites à donner à la situation.

#### Pour en savoir plus :

Consultez le lien suivant : <https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide>

## CONTACT SPÉCIFIQUE **EN CAS DE COMPORTEMENT À CARACTÈRE RACISTE ET ANTISÉMITÉ**

**LICRA - N° TÉLÉPHONE : 01 45 08 08 08**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h.

### **Pourquoi appeler ?**

La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques. En outre, la Licra propose des permanences physiques sur rendez-vous à Paris et dans certaines sections en province.

Il est par ailleurs possible de contacter la Licra en remplissant un formulaire dédié présent sur le site Internet, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.licra.org/signaler-formulaire>

### **Pour en savoir plus :**

[www.licra.org/](http://www.licra.org/)

**LE REFUGE- N° TÉLÉPHONE D'URGENCE ET ANONYME : 06 31 59 69 50**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte 7J/7J et 24H/24H.

### **Pourquoi appeler ?**

La personne (18/25 ans) qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouteur non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider à trouver une solution (notamment hébergement d'urgence...).

L'appel permettra également de rassurer, discuter, orienter vers d'autres structures partenaires, et dans le cas de situations critiques, transmettre les coordonnées du jeune à l'un des travailleurs sociaux. Celui-ci pourra établir un état des lieux complet de la situation du jeune et si possible lui proposer une prise en charge dans l'une des délégations du Refuge.

Vous pouvez également faire la démarche sur le lien suivant :

<https://www.le-refuge.org/contact>

### **Pour en savoir plus :**

<https://www.le-refuge.org/>

**Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

**Quand peut-on appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi de 18h à 22h, le samedi de 14h à 16h et le dimanche de 18h à 20h (sauf jours fériés). Il est également possible de contacter SOS homophobie par tchat, à l'adresse <http://www.sos-homophobie.org/chat>, le jeudi de 21h à 22h30 et le dimanche de 18h à 19h30 (sauf jours fériés).

**Pourquoi appeler ?**

La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques.

**Pour contacter l'association et signaler un acte LGBTphobe :**

<https://www.sos-homophobie.org/aide-aux-victimes>

**Pour en savoir plus :**

[www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

## LE DÉFENSEUR DES DROITS

### Qui peut appeler ?

Le Défenseur des droits peut être saisi gratuitement par toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) qui :

- a des difficultés dans ses relations avec une administration ou un service public ;
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause son intérêt ;
- pense qu'elle est victime d'une discrimination, c'est-à-dire d'un traitement défavorable fondé sur un critère défini par la loi (âge, sexe, origine, handicap...) et dans un domaine reconnu par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...);
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- souhaite être orientée ou protégée pour signaler une alerte dans les conditions fixées par la loi.

### Quand peut-on appeler ?

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

Par appel téléphonique au 39 28 (coût d'un appel local)

### Pourquoi appeler ?

Le Défenseur des droits dispose de nombreux pouvoirs pour enquêter sur les demandes qui lui sont adressées.

À l'issue de son enquête, s'il estime que l'atteinte à un droit ou une liberté est établie, le Défenseur des droits peut, en fonction de la réclamation, proposer un règlement amiable, formuler des recommandations, demander des sanctions, présenter des observations devant le juge, ou aller jusqu'à une transaction pénale.

## **CYBER-HARCÈLEMENT : NET ÉCOUTE – 3018**

### **Qui peut signaler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Net écoute est une ligne d'écoute nationale destinée aux enfants et adolescent.e.s confronté.e.s à des problèmes dans leurs usages numériques. Les adultes peuvent également y trouver de l'aide.

### **Quand peut-on signaler ?**

Notre équipe d'écoutes est disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 20h00, pour aider les jeunes mais aussi conseiller les parents et les professionnels concernés.

### **Pourquoi signaler sur cette plateforme ?**

L'appel est 100 % anonyme, gratuit et confidentiel.

Net Ecoute est également un site internet et un chat.

Net Ecoute est partenaire de l'Éducation nationale, du 119 Allô Enfance en danger, de l'OCLC-TIC (cyber-police).

Concrètement, Net écoute peut mettre en relation la victime avec les associations compétentes les plus adaptées et assurer une continuité dans le suivi.

### **Pour en savoir plus :**

[www.netecoute.fr/](http://www.netecoute.fr/)